

## Appel à Initiatives 2025 (AAI 2025)



### Foire aux questions

#### Qu'est-ce que la Fondation Territoriale de la Vienne ?

- ✓ C'est un organisme privé sans but lucratif, créé en avril 2023, abritée par la Fondation de Lille
  - ✓ Ancré sur le territoire de la Vienne
  - ✓ Financé par des fonds **publics** (Etat, Collectivités, Intercommunalités) **et privés** (entreprises, citoyens)
  - ✓ Un cadre juridique garant d'une image de marque associée aux notions de rigueur, de probité, **d'indépendance, de transparence**
  - ✓ Soutient les associations locales dans leurs missions d'intérêt général via les Appels à Initiatives (AAI)
  - ✓ Des valeurs : transition durable, cohésion sociale, proximité
- ⇒ La Fondation Territoriale de la Vienne mobilise **tous les donateurs** d'un territoire (entreprises, citoyens, collectivités, institutions...), anime l'ingénierie de coopération territoriale, crée des formations, des webinaires, des rencontres croisées, pilote un appel à initiative multi-partenaires et reverse les dons collectés aux associations répondant à l'Appel à Initiatives.
- ⇒ La Fondation Territoriale de la Vienne vous invite à déposer vos initiatives. Celles-ci constituent un véritable levier pour encourager le mécénat.

**Afin de vous accompagner au mieux, la Fondation Territoriale de la Vienne vous guide par cette présente Foire aux Questions (FAQ) qui sera agrémentée de deux webinaires qui se tiendront respectivement : le mardi 14 janvier (12h à 13h) ; le jeudi 30 janvier (9h à 10h).**

## **I - Quelles sont les structures éligibles dans le cadre de l'AAI 2025 ?**

L'AAI s'adresse **exclusivement** :

⇒ aux associations à but non lucratif, d'intérêt général.

A cet effet, une attestation de mécénat est exigée ou un rescrit. Une SCOP n'est pas éligible au dispositif.

⇒ aux associations à impact social et/ou environnemental sur le département de la Vienne quelle que soit la zone géographique couverte

La localisation du siège social de l'association **ne constitue** donc pas un critère.

## **II - Quelles sont les thématiques de l'AAI 2025 ?**

### **❖ Présentation des thématiques**

Le soutien de la Fondation Territoriale de la Vienne est corrélé aux spécificités et fragilités de chaque territoire (les 7 intercommunalités du territoire). Aussi en lien avec les premiers diagnostics territoriaux **les initiatives doivent** porter sur une des deux thématiques présentées ci-dessous sous les prismes de **l'égalité des chances, la réduction des inégalités sociales, sociétales** :

⇒ **La mobilité pour tous**, œuvrer pour l'équité des déplacements sur le territoire (en particulier pour les jeunes)

A titre d'exemple, vous pouvez découvrir les trois [lauréats mobilité 2023](#) et les cinq [lauréats mobilité 2024](#).

⇒ **L'alimentation de qualité pour tous** (en priorité en faveur des jeunes.

Vous pouvez découvrir les [lauréats mobilité 2024](#).

**A noter :** dans le cadre de l'analyse des dossiers, une attention particulière sera accordée aux initiatives destinées aux jeunes.

### **❖ Interprétation des notions « mobilité pour tous », « alimentation de qualité pour tous », « jeunesse » ?**

**Question :** comment est appréciée la notion « mobilité pour tous » ?

**Réponse :** plusieurs interprétations sont possibles :

- ⇒ Favoriser les déplacements des individus sur les territoires (prioritaires)
- ⇒ Favoriser les déplacements des services sur les territoires
- ⇒ Favoriser la disponibilité de services sur les territoires

**A noter :** le défi sera de démontrer l'impact de l'initiative quant au nombre et profil des bénéficiaires des territoires concernés sous les prismes de **l'égalité des chances, la réduction des inégalités sociales, sociétales**.

**Question :** comment est appréciée la notion « alimentation de qualité pour tous » ?

**Réponse :** une acception large est retenue. Cette notion englobe notamment la nutrition, l'agriculture, l'éducation à l'alimentation.

**A noter :** le défi sera de démontrer l'impact de l'initiative sur la santé des bénéficiaires (nombre et profil des bénéficiaires des territoires concernés) sous les prismes de **l'égalité des chances, la réduction des inégalités sociales, sociétales.**

**Question :** comment est apprécié le terme « Jeunesse » ?

**Réponse :** la jeunesse n'est pas un critère en soi. En revanche, en lien avec les premiers diagnostics territoriaux, une attention particulière sera accordée aux initiatives destinées aux jeunes. C'est un bonus.

### ❖ **Objet des initiatives proposées**

**Question :** est-il permis de déposer une proposition sur les deux thématiques ?

**Réponse :** **OUI.** Dans cette hypothèse, il faudra déposer deux dossiers explicitant les initiatives objet des demandes de financement.

## **III - Quels sont les critères de l'AAI 2025 ?**

De manière générale, les dossiers sont examinés selon plusieurs critères :

Pour la **mobilité pour tous** :

- ✓ Valorisation de l'apport aux bénéficiaires (nombre et profil)
- ✓ L'expertise métier de l'association.
- ✓ Prise en compte des enjeux environnementaux dans les solutions mobilités.
- ✓ Une dynamique de collaboration avec les autres acteurs du territoire

Pour l'**alimentation de qualité pour tous** :

- ✓ Prise en compte des enjeux environnementaux (mode de production, bio, circuit-court, gaspillage, distribution solidaire...).
- ✓ L'impact sur la santé des bénéficiaires
- ✓ Une dynamique de collaboration avec les autres acteurs du territoire

**A noter :** ces critères doivent guider et structurer l'élaboration de vos dossiers.

La Fondation de Lille (qui abrite la Fondation Territoriale de la Vienne) est garante du respect des exigences « Associations à but non lucratif », et « intérêt général ».

## **IV - Quelle sera la répartition territoriale du financement des initiatives ?**

La Fondation Territoriale de la Vienne porte une ambition d'équité territoriale en vue d'un maillage optimal du financement sur l'ensemble des territoires en fonction de leurs spécificités, fragilités. Aussi la localisation des bénéficiaires des initiatives doit-elle être renseignée dans vos dossiers.

**A noter :** les initiatives seront pour autant sélectionnées en fonction de leur pertinence : lien avec les thématiques de l'AAI, la portée générale et sociale (nombre et profil des bénéficiaires), la dimension partenariale avec les autres acteurs du territoire, la prise en compte des enjeux environnementaux.

## **V - Quelles sont les dépenses susceptibles d'être financées ?**

### **❖ Nature des dépenses**

L'AAI de la Fondation Territoriale de la Vienne se distingue sur ce sujet des autres financeurs.

L'AAI 2025 peut ainsi financer :

- ⇒ des dépenses d'investissement ainsi que des dépenses de fonctionnement
- ⇒ des dépenses liées à des activités nouvelles ainsi que des activités existantes
- ⇒ des dépenses résultant de projets ou d'initiatives
- ⇒ des frais de structure de l'association inhérents à l'exercice d'activités en lien avec les thématiques de l'AAI
- ⇒ la continuité d'activités ou de projets lauréats de l'AAI 2023 et 2024 sur l'exercice 2025

### **❖ Pourcentage maximal du financement de la Fondation Territoriale de la Vienne**

**Question** : la Fondation a-t-elle fixé un pourcentage maximal de son financement par rapport au budget de l'association dédié à l'initiative ?

**Réponse** : aucun seuil d'intervention n'a été déterminé. Il importe que l'association démontre une autonomie financière d'autant plus si les frais de structure sont l'objet de la demande de financement. Les recherches d'autres financements seront accueillies favorablement et traduiront une volonté de synergies avec d'autres acteurs.

### **❖ Durée du financement de la Fondation Territoriale de la Vienne**

**Question** : le projet doit-il être annuel ou peut-il s'échelonner sur plusieurs années ?

**Réponse** : le projet peut se dérouler sur plusieurs années. Le financement de la Fondation, dans le cadre de l'AAI 2025, portera en revanche exclusivement sur l'année 2025.

**A noter** : il importe de préciser qu'un projet lauréat de 2025 est susceptible d'être de nouveau éligible au titre de l'Appel à Initiatives de 2026 dans une dynamique de pérennisation de l'initiative.

## **VI - La mobilisation de la Fondation Territoriale de la Vienne sur le champ du mécénat de compétences ?**

Cette mobilisation est en cours de construction. L'idée à terme sera d'instaurer de véritables passerelles entre les entreprises mécènes et les associations. La Fondation Territoriale de la Vienne sensibilise les mécènes.